



## Bulletin d'inscription 2018 – ESPRIT D'ALLIANCE

Pour vous inscrire à l'un des stages organisés par Esprit d'Alliance, merci de compléter ce bulletin LISIBLEMENT et de le renvoyer à : **ESPRIT D'ALLIANCE - 22, rue Charles Baudelaire 75012 PARIS**

Nom, Prénom : .....	.....
Adresse postale personnelle (pour convocation et facturation) : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Courriel : .....	Téléphone : .....

Pour répondre à la législation, nous avons besoin de savoir dans quelle catégorie suivante (A ou B) vous êtes :

**Je suis un particulier qui paie ma formation (A)** afin d'acquérir un plus dans mon activité professionnelle (ou associative) actuelle ou future: je remplis les cadres, paraphe et signe le contrat en p.2 ; je joins **deux chèques par module**, le premier d'acompte de .....€ soit 30% du montant (cf. Tableau Tarif @) qui vaut réservation et le second du solde de .....€ à l'ordre d'ESPRIT D'ALLIANCE, encaissés à l'issue de la formation. (RIB d'ESPRIT D'ALLIANCE : BIC : CRLYFRPP - IBAN : FR50 3000 2024 8600 0007 0181 B42 ; cf article 6 du contrat en p.2 )

**Je suis un professionnel qui demande une convention de formation (B)** : Préciser dans ce cas :

Nom et statut de l'organisation :

Ma fonction :

Adresse postale de l'organisation :

Nom et fonction de la personne qui signera la convention :

Adresse courriel de cette personne :

Dispositif :  DIF  CPF  Plan de formation  Contrat de professionnalisation

**Tableau des Stages :** (durée des stages sur la base de 7h de formation par jour)

	Thèmes des stages	Merci de cochez les dates du stage choisi	Lieu	Horaires	Pré-requis
<b>Les bases de la CNV</b>	<b>Module 1</b> Introduction à la CNV (Pas de pré-requis)	<input type="checkbox"/> Jeudi 25 et vendredi 26 janvier (*) <input type="checkbox"/> Samedi 10 et dimanche 11 février <input type="checkbox"/> Jeudi 26 et vendredi 27 avril (*) <input type="checkbox"/> Jeudi 7 et vendredi 8 juin (*) <input type="checkbox"/> Samedi 20 et dimanche 21 octobre <input type="checkbox"/> Jeudi 8 et vendredi 9 novembre	Bordeaux-Artigues Paris 18 Bordeaux-Artigues Aix-En-Provence Paris 6 Paris-Malakoff	De 9h30 à 18h le 1 <sup>er</sup> jour	Sans
	<b>Module 2</b> L'ouverture au dialogue (M1 pré-requis)	<input type="checkbox"/> Samedi 27 et dimanche 28 janvier (*) <input type="checkbox"/> Vendredi 16 et samedi 17 février <input type="checkbox"/> Samedi 28 et dimanche 29 avril (*) <input type="checkbox"/> Samedi 9 et dimanche 10 juin (*)	Bordeaux-Artigues Paris 6 Bordeaux-Artigues Aix-En-Provence		a) M1 suivi avec : Date:
	<b>Module 3</b> Pratique du dialogue (M1, M2 pré-requis)	<input type="checkbox"/> Samedi 17 et dimanche 18 mars <input type="checkbox"/> Samedi 16 et dimanche 17 juin <input type="checkbox"/> Samedi 22 et dimanche 23 septembre <input type="checkbox"/> Jeudi 18 et vendredi 19 octobre	Bordeaux-Artigues Bordeaux-Artigues Aix-En-Provence Paris 6		b) M1 (cf a) & M2 suivi avec : Date:
	<b>Modules 1,2 &amp; 3 regroupés</b>	<input type="checkbox"/> Du lundi 2 au samedi 7 juillet (**)	Paris 6	De 9h30 à 17h30 le 2 <sup>nd</sup> jour	Sans
<b>Approfondir</b>	Auto-empathie Colère Colère Croyances limitantes CNV & Spiritualité Dire et entendre un non Différentiations clefs Empathie Présence à soi, à l'autre	<input type="checkbox"/> Samedi 3 et dimanche 4 mars <input type="checkbox"/> Jeudi 22 et vendredi 23 mars <input type="checkbox"/> Samedi 10 et dimanche 11 novembre <input type="checkbox"/> Samedi 17 et dimanche 18 novembre <input type="checkbox"/> Samedi 2 et dimanche 3 juin <input type="checkbox"/> Samedi 13 et dimanche 14 octobre <input type="checkbox"/> Samedi 24 et dimanche 25 mars <input type="checkbox"/> Samedi 14 et dimanche 15 avril <input type="checkbox"/> Samedi 30 juin et dimanche 1 juillet	Paris 6 Lyon-Concertience Paris 6 Aix-En-Provence Paris 6 Bordeaux-Artigues Paris 18 Paris- Malakoff Paris 14		c) M1 (cf a) , & M2 (cf b) & M3 suivi avec : Date:

Tableau Tarif (@) (hors hébergement & restauration) Merci de cocher la case correspondant à votre situation	Prix par module de 2 jours consécutifs	Prix pour M1 & M2 de 4 jours consécutifs (*)	Prix pour M1, M2 & M3 de 6 jours consécutifs (**)
<input type="checkbox"/> Individuel (Financement sur deniers personnels) <u>A</u>	222€	422€	626€
<input type="checkbox"/> Professionnel (Indépendant, association, TPE) <u>B</u>	354€	668€	999€
<input type="checkbox"/> Professionnel (Entreprise, organisations, institutions) <u>B</u>	860€	1625€	2425€

Nom, Prénom du stagiaire: .....		
Métier du stagiaire : .....		
Adresse postale personnelle (pour convocation et facturation) : .....		
Code postal : .....	Ville : .....	
Courriel : .....	Téléphone : .....	
Intitulé de l'action de formation : .....		
du ..... au ..... 2018, soit ..... jours et ..... heures (1jour=7h)		
Lieu de l'action de formation: ..... Prix total : .....€, Montant de réservation (30%) : .....€		
Je suis informé des pré-requis nécessaires à cette formation et confirme avoir suivi les stages associés : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non applicable		

**Entre les soussignés :**

Le stagiaire ayant le nom, prénom, adresse et fonction indiqués dans le cadre ci-dessus, ci-après désigné par « le stagiaire » d'une part,

Et l'entreprise ESPRIT d'ALLIANCE, 22 rue Charles Baudelaire, 75 012 PARIS, représentée par Laure Galvez, gérante, déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 46692 75 auprès du préfet de la région Ile de France, N° Siret : 528 790 678 00015, ci-après désigné « l'organisme de formation » d'autre part,

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

**Article 1 : Objet de la formation**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation dont l'intitulé est donné dans le cadre de haut de page. Une convocation sera envoyée au stagiaire 10 jours avant le début de l'action de formation.

**Article 2 : Nature et durée de la formation**

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313.1 du Code du Travail « acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ». Elle s'adresse à toute personne exerçant ou se destinant à exercer une activité professionnelle bénévole ou rémunérée.

La durée de l'action de formation est indiquée dans le cadre de haut de page. Le programme détaillé et les objectifs de l'action de formation sont joints dans l'Annexe au présent contrat.

**Article 3 : Niveau de connaissances préalables requis**

Dans le cadre de haut de page, le stagiaire confirme avoir pris connaissance des pré-requis demandés dans l'Annexe.

**Article 5 : Organisation de l'action de formation**

Le lieu de la formation est mentionné dans le cadre du haut de page. La salle ne comporte que des chaises, disposées en cercle afin de favoriser le travail régulier en sous-groupes. Pour garantir une animation interactive, les formateurs emploient un tableau papier ou un tableau noir. L'action de formation est organisée pour un effectif maximum de 16 stagiaires.

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre et les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans l'Annexe au présent contrat.

L'action de formation sera dispensée par Laure GALVEZ, certifiée par le CNVC. Son parcours professionnel en tant qu'ingénieur, manager, dirigeante, médiatrice et coach, enrichit son expérience de formatrice dans les entreprises, associations et institutions d'insertion de jeunes, auprès des couples et des particuliers, sur les thèmes de : « communiquer autrement pour mieux coopérer » & « manager les conflits ». En cas de force majeure, elle pourra être remplacée par des formateurs de qualification et expérience similaire. Elle pourra être assistée par des candidats à la certification de formateur en CNV.

**Article 6 : Délai de rétractation**

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a dans un délai de 10 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisme de formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Article 6 : Prix de la formation**

Le prix de l'action de formation est stipulé dans le cadre de haut de page.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités suivantes : un règlement de 30% du prix total de la formation valant réservation et le règlement du solde par chèque, encaissés à l'issue de l'action de formation. Le paiement par virement bancaire est possible suivant des modalités à demander à ESPRIT D'ALLIANCE.

**Article 7 : Annulation, cessation ou interruption du stage**

En cas d'annulation et/ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'annulation par le stagiaire de sa participation entre 30 jours et 10 jours calendaires avant le début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le montant des frais de réservations (30% du prix total) sera acquis à Esprit d'Alliance.

En cas d'annulation par le stagiaire de sa participation à moins de 10 jours calendaires du début du stage, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue et en cas d'abandon en cours de formation, d'absence partielle ou totale (hors cas de force majeure dûment reconnue), l'intégralité du prix total est due à Esprit d'Alliance.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié et seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation, à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

**Article 8 : Propriété intellectuelle**

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre du présent contrat et remis au stagiaire (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à l'usage interne et personnel du stagiaire. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public.

**Article 9 : Cas de litige**

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

**Article 10 : Qualité**

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation qualité, conformément au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015.

Fait en deux exemplaires originaux à Paris, le .....

Pour le stagiaire (nom et prénom)  
Signature

Pour l'organisme de Formation  
Laure Galvez